

L'énergie nucléaire et la société civile

GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Atelier du FSC en Hongrie

L'intégration des programmes de gestion des déchets dans une réflexion socio-politique plus vaste constitue un défi majeur pour tous les programmes de gestion des déchets. Par l'intermédiaire de son Forum sur la confiance des parties prenantes (FSC), le RWMC permet aux pays membres de partager des informations dans ce domaine et d'échanger des idées avec des membres intéressés de la société civile. Le FSC continue d'organiser des ateliers consacrés à des situations nationales afin de servir de tremplin aux programmes nationaux de concertation avec les parties prenantes et de se familiariser avec les influences et les aspects généraux et spécifiques des cadres politique, culturel et socio-économique. Jusqu'à maintenant, le FSC a ainsi organisé six ateliers : en Finlande (2001), au Canada (2002), en Belgique (2003), en Allemagne (2004), en Espagne (2005) et en Hongrie (2006).

Le sixième atelier s'est tenu près de Bataapáti (Hongrie), le site où doit être aménagé un dépôt souterrain pour déchets de faible et moyenne activité à vie courte. Les participants ont pu constater l'exceptionnel climat de franche collaboration qui règne entre les diverses parties prenantes et la profonde confiance que manifestent les collectivités à l'égard de l'organisme de gestion des déchets, au terme de 16 ans de participation active. Le compte rendu de l'atelier sera publié.



PURAM, Hongrie

Participants au 6^{ème} Atelier du FSC.

Projet « à valeur ajoutée » du FSC

Habituellement, les avantages qui peuvent être tirés d'une installation des déchets radioactifs au niveau local sont examinés en termes de droits perçus pour accueillir l'installation et de trains de mesures de développement socio-économique (emploi et infrastructures, par exemple). Néanmoins, la valeur ajoutée et la viabilité dont bénéficient les collectivités ne se bornent pas à une indemnisation financière et à des possibilités de développement. Même si ces moyens économiques ne sont pas négligeables, les projets de gestion des déchets radioactifs leur donnent aussi l'occasion d'améliorer le bien-être de leurs habitants, de consolider les connaissances, de réaliser des idéaux, de bâtir une identité et une image collectives, ainsi que de développer des relations sociales.

Fondé sur l'analyse des nombreuses contributions des parties prenantes et de l'expérience du FSC, le rapport du Forum intitulé « *Added Value and Sustainability from a*

Radioactive Waste Management Facility » fait état d'un certain nombre d'éléments fondamentaux liés à la conception d'une installation qui favoriseraient l'instauration d'une relation durable avec la collectivité locale. Parmi ces éléments, citons les caractéristiques fonctionnelles, culturelles et matérielles. L'élaboration même des caractéristiques voulues de l'installation et du site de gestion des déchets radioactifs peut aussi apporter une valeur ajoutée à la collectivité. Un capital social – à savoir, des réseaux, des normes et un climat de confiance – est ainsi constitué, donnant à la collectivité la capacité d'aborder d'autres décisions et questions. Les acteurs locaux peuvent également concentrer leurs travaux sur l'identité, l'image et le profil de la collectivité. Même lorsqu'elles ne souhaitent pas accueillir une installation de gestion des déchets radioactifs, les collectivités peuvent mettre ainsi à profit l'occasion qui leur est offerte d'élaborer des indicateurs de qualité de vie et de réfléchir à l'orientation qu'elles veulent adopter dans les années à venir.

Projet du FSC sur les modifications organisationnelles

Les organismes chargés de la gestion des déchets radioactifs doivent être capables de s'adapter à des modifications organisationnelles afin de pouvoir mener à bien les projets à long terme dont ils sont responsables. Les institutions capables de gagner et de conserver la confiance de la société civile devront concentrer leurs efforts sur trois points principaux : leurs aspects organisationnels, leur mission et leur comportement. Afin de mieux comprendre les récentes évolutions culturelles et structurelles au sein des organismes de gestion des déchets radioactifs, le FSC a entrepris une enquête.

Il ressort de cette enquête que de profonds changements sont intervenus récemment dans la majeure partie des organismes interrogés. Ainsi, la mission et les objectifs principaux ont été modifiés chez peu d'entre eux, tandis que les valeurs et la culture l'ont été chez la plupart. Des changements similaires ont été signalés par des maîtres d'œuvre, des organismes de réglementation et des stratégies. Néanmoins, on observe des variations notables d'un pays à l'autre. Ces différences ne reflètent pas seulement les traditions culturelles et politiques nationales, mais sont liées au stade de développement des programmes de gestion des déchets radioactifs. Des études complémentaires sont nécessaires pour déterminer dans quelle mesure divers facteurs, comme le contexte culturel, l'environnement politique et social, les réformes juridiques et politiques et les aspects locaux, peuvent influencer sur l'évolution des organismes de gestion des déchets radioactifs.

Internet et cyber-communication

Les organismes de gestion des déchets radioactifs eux-mêmes souhaitent instaurer la confiance et établir des relations stables avec divers éléments de la société et doivent, pour ce faire, adopter des stratégies d'information et de communication anticipatives à l'intention de la société civile. À cet égard, l'Internet apparaît comme un outil

capital, tout comme l'interactivité est un atout majeur de technologies associées.

Les participants à la réunion du FSC, tenue en juin 2006, se sont penchés notamment sur l'expérience des organismes membres en matière de communications électroniques par Internet. Leur expérience met en évidence non seulement la diversité des acteurs de la société civile et de leurs propres visions et besoins (médias, institutions, associations locales, jeunes, particuliers et groupes d'âges ou de localités variés), mais aussi la diversité des objectifs de communication recherchés par les organismes de gestion des déchets radioactifs : faire connaître l'entreprise et ses domaines de compétence, informer autant le grand public que les médias et chercher à établir un dialogue avec des acteurs bien définis de la société civile sur un thème spécifique.

Il est possible d'accroître la confiance des acteurs de la société civile en plaçant toutes les informations pertinentes sur un site Internet de manière transparente, ouverte et claire. Pour ce faire, il convient de trouver un juste équilibre entre un exposé exhaustif complexe et une simplification poussée à l'extrême, sans omettre de traiter les questions sociales controversées. Les techniques de communication électronique, entre autres outils, pourraient ainsi servir à soutenir les stratégies et à atteindre des objectifs généraux. Pour gagner la confiance de la société civile, toutefois, il faut faire appel à de nombreuses méthodes de communication, dont l'Internet et les plates-formes électroniques qui peuvent s'avérer fort utiles, mais elles ne sauraient remplacer entièrement les échanges face à face.

PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX DÉCISIONS DE RADIOPROTECTION

Au cours des dernières années, la prise de conscience de la nécessité et de l'utilité de faire participer la société civile aux prises de décision a contribué à élargir les pôles d'intérêt de la radioprotection. Depuis un certain temps déjà, le CRPPH consacre une grande partie de son programme de travail à la participation de la société civile, notamment dans le cadre d'une série d'ateliers tenus à Villigen (Suisse) en 1998, 2001 et 2003. Ces ateliers ont permis de constater que, lorsque l'on associe la société civile à l'évaluation et à la gestion du risque radiologique et que l'on met la science au service de processus de décision « participatifs », on parvient à prendre des décisions meilleures et plus pérennes que si la société civile, les spécialistes de la radioprotection et les autres experts n'avaient pas travaillé ensemble avec les décideurs en vue de trouver une solution.

La remise en état des installations et des territoires contaminés, qui est souvent une source de préoccupation pour les intéressés, se prête parfaitement à l'application des connaissances acquises sur la participation de la société civile dans le cadre des travaux mentionnés plus haut. Comme les efforts déployés pour reconstruire la vie des habitants des zones touchées par l'accident de Tchernobyl en sont une excellente illustration, le CRPPH a décidé en 2006 qu'il était opportun, 20 ans après la catastrophe, de faire à nouveau le point sur la question. Il a donc publié un nouveau rapport intitulé *Société civile et radioprotection : les enseignements de Tchernobyl, 20 ans après*. Même si, de toute évidence, toute l'expérience acquise n'est pas transposable à d'autres circonstances dans d'autres pays,

l'exposé sur la participation des parties prenantes qui se dégage du rapport, peut être riche d'enseignements. Le rapport décrit comment la radioprotection a été adaptée pour répondre aux besoins de la population qui continue de subir les effets de l'accident ou, dans certains cas, les enseignements qui ont pu en être tirés. Il tente de montrer comment une discipline technique, comme la radioprotection, peut être adaptée pour répondre plus efficacement aux besoins de citoyens ordinaires contraints de vivre dans des circonstances extraordinaires. Il fait donc beaucoup plus qu'étayer les travaux du CRPPH, et la lecture devrait s'avérer stimulante pour toute personne qui s'intéresse aux plans d'intervention d'urgence en cas de contamination étendue ainsi qu'à la gestion à long terme de ses conséquences.

Le CRPPH continue de participer à d'autres discussions-clés. À l'issue de la session de l'Association internationale de radioprotection consacrée à la participation de la société civile, en mai 2004, la Société de protection radiologique espagnole (SEPR) a pris contact avec les sociétés française et britannique afin de réfléchir à l'organisation d'un atelier international de suivi visant à encourager l'engagement des parties prenantes au côté des professionnels de la radioprotection. Les trois sociétés ont décidé d'organiser trois ateliers sur cette question importante, d'abord en Espagne en 2005, puis en France en 2006 et enfin au Royaume-Uni en 2007. Le CRPPH et le Secrétariat de l'AEN ont participé activement aux deux premiers et se préparent à assister au troisième. L'une des conclusions générales des deux premières réunions est que la communauté des radioprotectionnistes, sous les auspices de l'Association internationale de radioprotection, devrait mettre au point un « code éthique » pour la participation de la société civile ou une « déclaration d'engagement » qui décrive les modes et les règles auxquels les radioprotectionnistes sont prêts à adhérer dès qu'ils entament un débat avec des acteurs de la société civile. Le CRPPH est bien placé pour participer à ces travaux.

Comme il a été souligné plus haut, le CRPPH réalise également une étude sur les mesures prises par divers organismes nationaux de radioprotection pour faire participer aussi efficacement que possible la société civile à leur processus et, le cas échéant, sur les incidences structurelles qui en découlent. L'étude apportera des éléments utiles au débat sur l'orientation future des activités du Comité, lors de la session du 50^{ème} anniversaire du CRPPH, en mai 2007.

ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRE ET GRAND PUBLIC

Les responsables de la communication des organismes de réglementation se rencontrent une fois par an sous les auspices du Groupe de travail sur la communication des autorités de sûreté nucléaire avec le public (WGPC) afin d'échanger des informations et leur expérience de communication avec le public ainsi que pour effectuer des études sur la question. Les deux principaux sujets abordés en 2006 portaient sur les difficultés soulevées par la communication avec le public en cas de situations anormales et l'écho donné par les médias aux décisions de ces organismes. Il a aussi été question des préparatifs de l'Atelier sur la transparence des activités réglementaires qui aura lieu au Japon, en mai 2007. Pour de plus amples détails concernant les activités du WGPC, voir page 17.